ÉTUDE SUR LE HAUT-VIVARAIS D'APRÈS DES REGISTRES D'ESTIMES DE 1464

PAR

CÉCILE SOUCHON licenciée ès lettres

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Les Archives départementales de l'Ardèche conservent, dans la série C, les soixante-douze registres, cotés C 557 à C 628, qui constituent ce qu'il nous reste, localement, de la grande enquête fiscale ordonnée par le roi de France en Languedoc en 1464. Notre étude est fondée sur le dépouillement complet des registres C 613, C 618, C 619, C 622, qui recouvrent le Haut-Vivarais, ainsi que sur un dépouillement partiel des registres C 625, C 598, C 620, C 621, C 617, C 627, C 623, C 628. Le registre C 587 nous a fourni un point de référence concernant le Bas-Vivarais.

Les minutes notariales, série E, n'ont pas fourni de renseignements sur

l'époque précise qui nous intéressait.

Les travaux de Jean Régné, portant sur l'ensemble du Vivarais, ont servi de point de départ à notre étude : l'Histoire du Vivarais (t. II) et deux de ses publications : La vie économique et les classes sociales en Vivarais au lendemain de la guerre de Cent Ans, et La vie économique et sociale dans cent cinquante localités du Vivarais d'après les « estimes » de 1464.

INTRODUCTION

En 1464, la province de Languedoc est assujettie depuis un siècle déjà aux exigences financières du pouvoir central, mais, contrairement à la France du nord, l'impôt qui y est levé est un impôt réel, non personnel. Établir l'assiette de la taille demande donc un relevé exact de la fortune immobilière et mobilière de chaque contribuable, quelle que soit sa situation personnelle de noble ou de roturier. La répartition de la taille est réservée, à l'échelon provincial aux

États de Languedoc, et à l'échelon local, à une assemblée particulière, dite assiette diocésaine. En Vivarais, cette assemblée s'est donné le nom d' « États particuliers du pays de Vivarais», mais son rôle ne s'en trouve pas changé.

Lorsqu'il prend le pouvoir, Louis XI veut mettre en place en Languedoc un plan complet de réforme fiscale. Désireux de supprimer tous les impôts directs pour les remplacer par des taxes indirectes, il impose le changement; mais il se heurte à une organisation établie et à des habitudes telles qu'au bout de quelques mois, il lui faut reconnaître son échec. Les États de Languedoc, réunis au Puy au mois d'avril 1464, obtiennent le retour au système antérieur. C'est à cet effet que le roi ordonne l'enquête générale qui permettra de rétablir la taille à sol et à livre et de faire contribuer chacun selon son capital.

CHAPITRE PREMIER

L'ENQUÊTE EN VIVARAIS

Le Vivarais constitue l'un des vingt-trois diocèses civils du Languedoc, une seule élection de la généralité de Montpellier et l'un des trois bailliages de la sénéchaussée de Beaucaire; cette unité explique la grande homogénéité du fonds qui nous a été conservé. L'administration royale y coiffe toutes les bigarrures apportées dans le pays par l'implantation féodale. De plus, l'enquête fut menée rapidement, puisqu'elle ne dura que de juin à octobre 1464. En vertu d'une délégation de pouvoirs du bailli royal, des commissaires parcoururent le pays et relevèrent, avec l'aide de prud'hommes locaux, les déclarations faites sous serment de tous les contribuables. Une fois rassemblées, elles fournirent pendant un demi-siècle aux États particuliers du Vivarais, et plus spécialement à la commission du « gect » qui s'en occupait, la base selon laquelle répartir entre toutes les communautés la part d'impôt leur incombant.

L'ensemble de ces déclarations nous apporte une image précise des modes

d'existence et de la société en 1464.

CHAPITRE II

LE HAUT-VIVARAIS, CADRE NATUREL

Cependant la vie des foyers étudiés est soumise à un certain nombre de

données, tant géologiques et géographiques que climatologiques.

Le Haut-Vivarais est formé de terrains primaires granitiques, faillés dans la région de Tournon, qui s'étagent entre des altitudes de plus de 1000 mètres à 300 mètres environ, en descendant régulièrement vers le Rhône. Le ruissellement est abondant sur ces terrains imperméables ; des torrents aux fortes pentes creusent les montagnes de gorges, tandis que de nombreuses sources

temporaires ou permanentes favorisent la dispersion de l'habitat humain. Bien arrosé, surtout par des pluies d'automne qui caractérisent le climat « lyonnais », le sol est couvert de bois et de landes permettant l'élevage, mais sa fertilité, comme dans tout le Massif Central, reste médiocre, sauf dans les fonds de vallées alluviaux ou dans le fond des combes ayant collecté suffisamment de terre végétale. Tel est le cadre de vie offert aux 763 foyers ruraux et aux 616 foyers urbains que nous avons étudiés.

CHAPITRE III

STRUCTURES DES FORTUNES

LA PROPRIÉTÉ BÂTIE, REFLET D'UNE ACTIVITÉ

Le Haut-Vivarais est dépourvu de capitale. Il est dominé par plusieurs petits centres comme Tournon, Saint-Agrève et surtout Annonay, qui ont dans leur sphère d'influence une poussière de villages. Ces centres urbains eux-mêmes se ressentent de leur environnement essentiellement rural et, si la densité de l'habitat y est plus élevée, la proportion de bâtiments à usages agricoles, étables, fenils, celliers, courtils, y reste très importante. Ils se distinguent plutôt de la campagne par une grande concentration d'ateliers et de moyens de production artisanale ou de boutiques de marchands. En conséquence, la diversité des catégories professionnelles qui s'y juxtaposent et la variété des fonctions qu'ils peuvent assumer n'ont rien de commun avec la campagne. Les villes drainent et diffusent la production locale de grains, de vins, de draps et surtout de cuirs et peaux. La campagne ne demande à l'artisanat que des produits de première nécessité, si bien que ne s'y installe aucun métier spécialisé. La population est formée d'agriculteurs avant tout. Dispersées sur le terroir plutôt que rassemblées en gros villages, les habitations avec leurs bâtiments annexes, en particulier une multitude de granges, témoignent de l'aspect fragmentaire de la propriété en Haut-Vivarais.

CHAPITRE IV

LA TERRE, RESSOURCES ET SERVITUDES

Dans ce pays chaotique, les grands domaines d'une seule pièce sont inexistants. Chaque tenancier détient plusieurs parcelles dispersées sur des terroirs parfois fort éloignés les uns des autres. La surface moyenne de la propriété ne dépasse pas 10,01 hectares et beaucoup de foyers n'en ont pas autant, même si d'autres parviennent à rassembler jusqu'à 15 ou 20 hectares. Chaque foyer, en pratiquant la polyculture, tente de subvenir à ses besoins. Les cultures les plus importantes sont les céréales, surtout le seigle, et, en moindre quantité,

le froment, l'avoine et l'orge. Les prairies et la vigne grimpent depuis les côtes du Rhône jusque dans la montagne, où elles sont remplacées par les forêts de chênes, noyers et châtaigniers. Les légumes de consommation courante sont cultivés dans les jardins, qui font rarement défaut. Les paysans et une grande partie des citadins, qui ont gardé un contact étroit avec la terre, sont soumis au paiement de redevances censitaires qui représentent 5 à 10 % de la récolte; mais, dans une région d'aussi petite culture et de rendements moyens, l'endettement des tenanciers est chronique. Empruntant aux plus riches, ils établissent leurs remboursements sous forme de rentes et de pensions foncières. L'Église, les grands bourgeois, notaires ou marchands, les rares paysans enrichis se procurent sous cette forme des revenus recherchés. La paysannerie subit une servitude économique incontestable, mais, si elle demeure tailliable et justiciable de ses seigneurs, elle s'est cependant dégagée de la servitude personnelle totale, elle est libre.

CHAPITRE V

L'ÉLEVAGE

Pour subsister dans leur lutte contre une nature difficile et malgré le poids des redevances, les habitants du Haut-Vivarais disposent d'une ressource d'appoint non négligeable, l'élevage, meilleur moyen de mettre à profit les espaces incultes qui le disputent aux terres labourables, tout en suscitant des activités artisanales et commerciales. Le cheptel se compose surtout d'ovins et de caprins, signe d'une économie pauvre, quoique les bêtes à cornes soient mieux représentées dans le Haut que dans le Bas-Vivarais, la région d'Annonay vivant en partie de l'industrie des peaux.

On trouve partout des bêtes de somme, dont le concours est indispensable dans une région aussi montagneuse, de même que des ruches, qui fournissent miel, cire et sucre. Les porcs, engraissés pour la viande et la vente, apparaissent surtout à la hauteur de Saint-Agrève.

Il est courant que les tenanciers, qu'ils n'aient que quelques bêtes ou plusieurs « trentains d'avoir », confient leur troupeau à un paysan chargé de le soigner pendant la durée du contrat, dit « de commende ». L'entretien de leur troupeau ne leur coûte que la moitié du croît.

CHAPITRE VI

RÉPARTITION DES FORTUNES - BILAN SUR UNE SOCIÉTÉ

Telles sont les ressources que mettent en lumière les estimes de 1464. Elles ont un autre intérêt, qui est de faire apparaître, à travers l'inégale répartition du capital immobilier et mobilier sur la population, plusieurs strates sociales: sans que celles-ci soient absolument étanches, on peut relever bien des contrastes humains au-delà de l'apparente unité d'une économie spécifiquement rurale.

Un double déséquilibre marque le Haut-Vivarais : la masse des foyers pauvres, si ce n'est misérables, ou ne disposant que de ressources minimes (un à quatre hectares de terres, pas plus de cinq livres de cheptel) et grevées de dettes, exploitée comme un prolétariat peut l'être, écrase par son importance numérique le petit nombre des foyers riches ou en passe de le devenir. Le poids social de ces foyers de veuves, orphelins, mendiants, manœuvres, laboureurs, petits agriculteurs n'est pas en rapport avec leur insignifiance économique. En revanche, un très petit nombre de foyers riches, ceux des notaires, marchands, tanneurs d'Annonay, nobles de la ville et de la campagne, rentiers de toutes sortes, disposent d'une force économique énorme par rapport à leur peu de représentativité.

Le Haut-Vivarais paraît donc l'enjeu de deux forces contradictoires. L'une porte encore toutes les marques du moyen âge, l'autre s'en dégage insensiblement. La population, attachée à un sol qu'en luttant elle cherche à améliorer, se bat pour sa subsistance avec des moyens de misère. Une oligarchie, attachée au sol qui lui fournit indirectement des ressources importantes (rentes, redevances diverses), se tourne cependant vers une économie de profits et se retrouve seule en possession des bases qui lui permettront de s'adapter aux méthodes économiques qui vont s'épanouir dans la France moderne.

CONCLUSION

Les estimes de 1464 éclairent les chances et les handicaps du Vivarais. Elles soulignent l'importance de la terre et des problèmes qu'elle pose, celle du pays comme carrefour d'échanges et les avantages que cette situation procure à certains habitants; elles laissent aussi entrevoir une hétérogénéité sociale qui, en faisant s'éloigner toujours davantage des catégories sociales dissemblables, favorise la préparation de troubles sociaux.

APPENDICES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Procès-verbal des États de Languedoc, réunis au Puy en avril 1464. — Liste des déclarants du Haut-Vivarais, avec leur capital. — Liste des bénéficiaires de rentes et pensions foncières. — Carte de l'élevage en Haut-Vivarais en 1464. — La dispersion de l'habitat (avec une carte). — Unités de mesure.

anno est. Perio sessitar sensitura ambienta anticolar est. Anticol

The company of the company of the property of the company of the c

and I will there is a common to the property of the property o

Market Property

An experiment of the second of the experiment of the continues of the second of the se

발표하는 사이에서 가까게 존개한 교회에는 그리고 그리고 있는 때에 없다.

The state of the second of the